

- le **dizain** : « » 10 vers.

On distingue différentes formes fixes de poème : des poèmes dont la structure en paragraphes, la composition restent les mêmes de siècle en siècle.

La ballade : forme de poème très utilisée au Moyen Âge ; il repose sur trois strophes qui comportent les mêmes rimes et un refrain. On retrouve ce refrain dans l'**envoi** (la strophe qui marque la clôture du poème).

Ex : « Ballade de celui qui chanta dans les supplices » d'Aragon.

Le sonnet : créé au XVI^es par l'italien Pétrarque, il est très fréquemment utilisé dans la poésie française à partir du XVI^es. Il se compose de deux quatrains (rimes embrassées) et de deux tercets. Le sonnet se divise généralement en **deux parties** : les quatrains forment une unité ; les tercets en forment une autre. Le derniers vers est appelé la « **chute** », il forme la conclusion du poème. Ex : « Le dormeur du val » de Rimbaud.

La chanson : poème d'inspiration populaire dont les vers sont répartis en strophes, ou couplets et qui comporte un refrain.

Ex : « Chanson » de V. Hugo

L'ode : poème lyrique hérité de l'Antiquité, composé de plusieurs groupes de trois strophes ayant la même longueur, qui **célèbre un personnage** ou un événement. Ex : « A Elvire » de Lamartine.

Le rondeau : forme apparue au XV^es, le rondeau comprend quinze vers répartis sur trois strophes ; son refrain apparaît au premier vers, à la fin de la deuxième strophe et au dernier vers.

Ex : « Ou vous savez tromper bien finement » de V. Voiture

Le pantoum : genre d'origine malaise, écrit en quatrains ; le deuxième et le quatrième vers de chaque strophe se répètent au premier et au troisième vers de la strophe suivante.

Ex : « Harmonie du soir » de Baudelaire.

Le calligramme : poème dont les mots, par leur répartition sur la page, forment **un dessin** ; sa lecture peut suivre plusieurs itinéraires.

Ex : « La tour Eiffel » de G. Apollinaire.

4) Rythme poétique.

Le rythme est le retour à intervalle régulier des accents. En poésie, deux rythmes se superposent : celui de la phrase française, dans laquelle l'accent tombe sur le dernier élément d'une phrase ou d'un groupe de mots. Le deuxième rythme est celui du vers : les accents tombent sur les mots situés à la fin du vers et à la césure (principale pause à l'intérieur d'un vers ;

dans l'alexandrin, elle se situe à la sixième syllabe et coupe les deux vers en demi-vers, les hémistiches). Parfois, les deux rythmes ne concordent pas :

Lorsqu'une phrase commencée dans un vers s'achève sur le vers suivant, il y a une discordance. Le but du poète est alors de mettre en valeur les mots qui ne sont pas à une place traditionnelle.

- Soit cette discordance donne une impression de continuité, elle s'appelle **enjambement**.

Ex : « Et je ne hais rien tant que les contorsions

De tous ces grands faiseurs de protestations » (Molière)

- Soit cette discordance produit un effet de rupture, elle s'appelle **rejet** ou **contre-rejet**.

➤ Le **rejet** : la phrase commencée au début d'un vers se termine brutalement au début du vers suivant.

Ex : « Et la machine ailée en l'azur solitaire

Fuyait, et pour la voir vint de dessous la terre [...] » (Hugo)

➤ Le **contre-rejet** : la phrase commencée à la fin d'un vers se développe au vers suivant.

Ex : « Souvenir, souvenir que me veux-tu ? L'automne

Faisait voler la grive à travers l'air atone » (Verlaine)

Le VERS LIBRE :

Il n'obéit pas à une structure régulière : **ni rime, ni strophe**, ni longueur de vers régulière (mètre). Surtout employé depuis la fin du XIX^es, ce vers se caractérise par la recherche du rythme le plus adapté à la création du poète. La ponctuation est souvent absente, ce qui permet toutes les modulations possibles du rythme et multiplie les interprétations.

II. L'évolution des formes poétiques.

1) Les origines de la poésie : l'Antiquité.

La poésie est **d'abord orale**, elle chante les aventures des dieux et des héros et repose sur un système de rappels sonores pour faciliter la mémorisation. Cette tradition se perpétue dans l'Illiade et l'Odyssée d'Homère. Une poésie plus lyrique est apparue, composée d'odes religieuses ou satiriques. La poésie antique offre une grande diversité de formes et de tonalités.

2) Le Moyen Âge : de la chanson à l'écrit.

Les trouvères du M-A perpétuent la tradition orale de la poésie. Des formes écrites se développent cependant. Chanson, ballade et rondeau sont les

formes qui naissent et se déploient au M-A. Le lyrisme prend une place importante à cette époque ; il est consacré à l'éloge de la femme aimée. On parle alors de **poésie courtoise**, dont Charles d'Orléans (XV^os) est l'un des représentants.

4) Le XVI^os : Le renouvellement de l'écriture poétique.

À la Renaissance, la poésie connaît un essor important, sous l'impulsion des **poètes de la Pléiade**, comme du Bellay et Ronsard. Ils veulent succéder à la poésie antique dignement en proposant une **poésie en langue française**. Ils adoptent également la forme du sonnet, héritée des Italiens. Au sein de ces formes renouvelées, les poètes abordent des thèmes variés.

5) Le XVII^os : du baroque au classique.

Le mouvement **baroque** se développe entre les XVI^o et XVII^os. Les thèmes récurrents sont l'instabilité du monde, la mort, l'eau...

Le **classicisme** se développe en réaction au Baroque. Ce mouvement est marqué par une exigence de clarté et de mesure et met en place de **nombreuses règles** (cf mouvements littéraires). François de Malherbe (au début du siècle) et Nicolas Boileau, dans son *Art poétique* (1675) prônent une écriture poétique sous le signe de la **technique et de la raison**. Jean de la Fontaine dans ses *Fables* utilise son écriture poétique pour porter un regard satirique sur l'homme et la société de son temps.

6) Le XVIII^os : la poésie en recul.

La création poétique connaît au XVIII^os un certain repli, au profit d'autres genres littéraires. **La réflexion philosophique l'emporte sur l'expression lyrique** (Les Lumières).

7) Le XIX^os : Les révolutions de l'écriture poétique.

Les ruptures du **Romantisme** : En réaction au culte de la science et de la raison des Lumières, ce mouvement se concentre sur **l'individu et sur sa subjectivité**. Le monde est décrit à travers les sentiments et les questionnements du poète. Les poètes cherchent à se **libérer des règles classiques** trop contraignantes (règles sur l'alexandrin, cf V. Hugo).

La forme poétique va se moderniser, notamment grâce à C. Baudelaire qui conserve les formes classiques telles le sonnet en inventant des images nouvelles, fondées sur des associations inattendues (cf *Les Fleurs du mal*). Dans *Le Spleen de Paris*, il introduit le poème en prose.

De nombreux poètes **s'affranchissent de la forme versifiée** (Verlaine avec un vers impair) pour développer des poèmes en vers libres.

Les mouvements de la fin du siècle, le Parnasse et le Symbolisme témoignent

de la richesse de la réflexion et de la création. L'œuvre d'Arthur Rimbaud, brève et fulgurante, regroupe ces expérimentations tout en ouvrant des voies explorées encore aujourd'hui.

XX^os : la poésie en liberté.

Toute contrainte formelle a disparu. Chaque poète peut imposer ses propres règles, tel Apollinaire avec ses *Calligrammes*. Les poètes exploitent toutes les ressources du langage, **jouant avec les sens et les sonorités des mots**, comme Jacques Prévert le fait.

Les surréalistes explorent le réel, tels André Breton ou Desnos qui se penchent sur **leurs rêves, leur inconscient**.

II. Les principaux registres employés en poésie.

Les registres lyrique et élégiaque.

Le registre lyrique fait référence à la lyre, l'instrument de musique utilisé par Orphée pour accompagner ses chants. Ce registre qualifie les textes qui expriment les **sentiments personnels** de l'auteur : l'amour, la tristesse...

Les marques de ce registre sont : l'utilisation de la **première personne** (singulier ou pluriel), les interjections et exclamations (qui expriment la force des émotions) ; les figures rhétoriques d'insistance (anaphore, hyperbole...) ; le champ lexical des émotions...

Le registre **élégiaque** est une sous-catégorie du registre lyrique : il désigne plus particulièrement **l'expression de la plainte** (amoureuse), de la déploration. Ce registre est très présent chez les Romantiques. On retrouve les mêmes procédés caractéristiques, auxquels s'ajoute le vocabulaire de la plainte.

Ces registres sont souvent associés au registre pathétique car le but est de faire éprouver de la compassion au lecteur, en lui faisant des confidences.

Le registre satirique.

La poésie n'est pas forcément lyrique, elle peut également chercher à délivrer un message au lecteur, afin de défendre une cause, c'est ce qu'on appelle la **poésie engagée**. Pour cela, le poète adopte souvent la satire qui consiste à critiquer quelqu'un ou quelque chose en s'en moquant. Ex : « Chanson » de Hugo.

Le registre épique.

Ce registre est moins répandu que les précédents, mais il désigne des récits de combats dans lesquels un héros s'illustre par son courage et sa vaillance. On le retrouve par exemple dans l'épopée écrite d'Homère.